



ILS NE SAUVENT MÊME PLUS LES APPARENCES!

LA MASCARADE CONTINUE!

CP VLM

29 août 2022

Ce vendredi 26 août 2022, la DRH nous conviait à une réunion avec pour sujets :

- * l'absentéisme en brigade,
- * l'affectation des nouveaux mutés,
- * la fameuse « nomination du quartier mineurs ».

Lors de cette réunion, FO dénonce notre dernier tract et réclame des excuses et/ou un correctif. Nos accusations seraient mensongères et purement électoralistes ! Ils affirment maintenant être contre l'affectation du collègue des parloirs aux mineurs car, en effet, comme dénoncé par notre organisation, celui-ci ne rentre pas dans les critères d'attribution (n'ayant pas deux ans de service dans son dernier poste).

La directrice a donc abrogé la note de service concernant l'attribution de ce poste.

Les agents ayant déjà postulé au QM sur base du volontariat se positionneront à tour de rôle sur le poste des mineurs durant 1 mois jusqu'à la parution d'un nouvel appel d'offre à l'ouverture de la SAS.

Toute personne ayant 2 ans d'ancienneté dans son poste pourra alors postuler, y compris l'agent qui s'est vu « déchu » du poste, car il sera, cette fois-ci (quelle coïncidence !) dans les clous...

L'UFAP DE VLM dénonce cette manœuvre visant à nous faire croire que les règles du CTS sont respectées.

L'UFAP DE VLM dénonce cette gestion qui va mettre en difficulté un quartier mineur déjà plus que tendu (en témoignent encore les incidents de ce week-end !)

L'UFAP DE VLM exige que le poste au quartier mineurs soit attribué de manière définitive dans les prochains jours.

Les agents ayant postulé au QM ne doivent pas être pris en otage de petits arrangements avec l'organisation patronale qui ne respecte pas la règle connue de tous.

CONTOURNER LA RÈGLE C EST CELA VOTRE SOLUTION ?

Pour le bureau local UFAP VLM
M. ESCOLANO, M. ORENGO